

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - SUPPRESSION DES PLANS D'ALIGNEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET DES ROUTES COMMUNALES COMMUNE DE BRIENNE-LE-CHATEAU

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L1536-19, L153-20 et R153-8 à R153-10 ; ;
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du code de l'environnement ;
Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.112-1 et suivants, L.131-4, et R.131-3 à R.131-8 ;
Vu le PLU approuvé par délibération en date du 14 juin 2010 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 Septembre 2023 prescrivant la révision du PLU, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;
Vu le débat organisé au sein du conseil municipal en date du 27 Mai 2024 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;
Vu la délibération du 07 Juillet 2025 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation ;
Vu la délibération du 07 Juillet 2025 relative à la suppression des plans d'alignement des routes communales de Brienne-le-Château ;
Vu la délibération du 07 Juillet 2025 relative à la suppression des plans d'alignement des routes départementales de Brienne-le-Château ;
Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 25 Mars 2024 validant la suppression des alignements au droit des routes départementales n°17, 17B et 17C, et déléguant à la commune l'organisation de l'enquête publique ;
Vu la décision du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne n°E25000135/51 en date du 16 octobre 2025 désignant Madame Dominique COURTOISON en qualité de commissaire enquêteuse et Monsieur Jean-Louis FALIERES en qualité de suppléant ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique.

Considérant que le Schéma de cohérence territorial (SCOT) des territoires de l'Aube approuvé le 10 février 2020 et opposable depuis le 29 juillet de la même année. ;

Considérant que le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (STRADDET) du Grand Est, approuvé par madame la Préfète de la région Grand Est le 24 janvier 2020 et en cours de modification

Considérant que les principaux objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme tel que retenu dans la délibération de prescription de la révision sont :

- Intégrer les dernières réformes du code de l'urbanisme et mettre en compatibilité le PLU avec les objectifs du SCOT des territoires de l'Aube ;
- Viser un développement démographique harmonieux en cohérence avec son identité,
- Privilégier un développement urbain pertinent, maîtriser le volume des extensions, limiter la consommation foncière tout en maîtrisant la densification du tissu urbain ;
- Pérenniser le dynamisme du tissu commercial du centre-bourg ;
- Adapter l'offre de logement afin de répondre aux besoins de toutes les populations ;
- Protéger et valoriser les espaces naturels ;
- Préserver l'activité agricole.

Il sera procédé à une **enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et sur la suppression des plans d'alignement des routes départementales n°17, 17B et 17C et des routes communales de Brienne-le-Château**, pour une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 29 décembre 2025 à partir de 10h00 au jeudi 29 janvier 2026 jusqu'à 18h30

<u>Nom de la commissaire enquêteuse</u>	<u>Identité de la personne responsable du projet</u>
Madame Dominique COURTOISON, commissaire enquêteuse, désigné par le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.	Des informations pourront être demandées en Mairie de Brienne-le-Château auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Monsieur Laurent SIBOIS, Maire de la commune.
<u>Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur</u>	
L'enquête publique est organisée pour une durée de 32 jours : Du lundi 29 décembre 2025 à partir de 10h00, Au jeudi 29 janvier 2026 inclus jusqu'à 18h30. L'enquête sera close le jeudi 29 janvier 2026 à 18h30.	Madame Dominique COURTOISON, commissaire enquêteuse recevra à la Mairie de Brienne-le-Château, Place de l'Hôtel de Ville - 10500 BRIENNE-LE-CHATEAU : - Lundi 29 décembre 2025 de 10h00 à 12h30 (ouverture) - Samedi 10 janvier 2026 de 9h30 à 12h00 - Mercredi 21 janvier 2026 de 14h30 à 17h00 - Jeudi 29 janvier 2026 de 15h00 à 18h30 (clôture)

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme et le dossier de suppression des plans d'alignement des routes départementales et des routes communales ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Brienne-le-Château. Un poste informatique sur lequel est déposé le dossier dématérialisé du PLU et le dossier de suppression des plans d'alignement des routes départementales et des routes communales sera également mis à disposition du public.

Ils seront consultables pendant 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi 29 décembre 2025 à partir de 10h00 au jeudi 29 janvier 2026 jusqu'à 18h30.

Le dossier de révision du PLU et les dossiers de suppression des plans d'alignement des routes départementales et des routes communales seront consultables durant toute la durée de l'enquête publique, sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://ville-brienne-le-chateau.fr/plu/>

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie,
- ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur - Mairie de Brienne-le-Château, Place de l'Hôtel de Ville - 10500 BRIENNE-LE-CHATEAU :

Consultation et publicité du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête publique, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêteuse qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire les exemplaires des dossiers d'enquête, accompagnés des registres et pièces annexées, avec ses rapports et, dans des documents séparés, ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément des copies des rapports et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Des copies des rapports de la commissaire enquêteuse seront adressées par Monsieur le Maire à Monsieur le Préfet de l'Aube.

Le public pourra consulter les rapports et les conclusions de la commissaire enquêteuse au siège de l'enquête, désigné à la mairie de Brienne-le-Château aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi qu'à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : <https://ville-brienne-le-chateau.fr/plu/>

Décisions pouvant être adoptées au titre de l'enquête

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, l'organe délibérant du conseil municipal pourra approuver le P.L.U éventuellement modifié.

Les changements opérés aux dossiers mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans la délibération d'approbation du conseil municipal.